

QUELQUES REPÈRES



GUIDE DE L'ENFANT

À L'USAGE
DES PARENTS



LE GUIDE



13, rue du Marchand-Saillant - BP541
61016 ALENÇON Cedex
Tél. 02 33 81 60 00
Fax 02 33 81 60 44
www.orne.fr
E-mail : pss.pmi@cg61.fr

API CG61 - Guide de l'enfant - 04/11 -  - www.orne.fr



Avancer, c'est notre nature

PREMIERS PAS



Quelques repères non exhaustifs qui pourront vous aider à suivre le développement de votre enfant jusqu'à l'âge de 6 ans.

Jusqu'à 6 ans, l'enfant doit être suivi régulièrement; trois examens médicaux donnent lieu à l'établissement d'un certificat de santé :

- Dans les 8 jours suivant la naissance.
- Au cours du 9^e mois.
- Au cours du 24^e mois.

Avant la naissance

- Pour les parents qui travaillent, profitez du congé maternité pour chercher un mode de garde.

3 jours

- Vous disposez de 48h à compter du lendemain de l'accouchement pour déclarer l'enfant au service de l'État Civil.

8 jours

- Première visite médicale obligatoire pour l'enfant dans les 8 jours qui suivent sa naissance.

1 mois

- Visite médicale : (conseillée 1x / mois jusqu'à 6 mois).
- Sommeil : 16 à 20h / jour.

2 mois

- Vaccinations : diphtérie, tétanos, coqueluche, polio (DTCP) ; haemophilus influenzae type B (HIB), hépatite B et pneumocoque 1^{re} injection.
- Premiers sourires.

3 mois

- Vaccinations : DTCP, HIB, 2^e injection.
- Sommeil : 16 à 18h / jour.
- L'enfant "gazouille" (ARE).

Après la date légale de fin du congé de maternité, souvent aux alentours de 3 mois, les parents peuvent prétendre percevoir les différentes aides de la CAF pour financer les modes de garde.



4 mois

- Vaccinations : DTCP, HIB, pneumocoque.
- Sommeil : 14 à 18h/jour ; l'enfant commence à faire ses nuits (parfois même avant).
- Premiers rires aux éclats.

5 mois

- Alimentation : vous pouvez commencer à diversifier l'alimentation en introduisant progressivement des légumes et des fruits. Parlez-en à votre médecin.

PREMIERS PAS

6 mois

- Alimentation : vous pouvez commencer à introduire oeufs, viandes et poissons.
- Langage : roucoulements, rires, gloussements vous prouvent que l'enfant comprend vos intentions.



8 mois

- Sommeil : 14 à 16h (jusqu'à l'âge de 1 an).
- Dents : sortie des 4 incisives centrales (2 inférieures et 2 supérieures).

9 mois

- Visite médicale obligatoire.
- Voyage en voiture : jusqu'à 9 mois, le bébé est installé dans un lit-nacelle ou dans un siège-coque, dos à la route. Après 9 mois et jusqu'à 3-4 ans, l'enfant doit voyager dans un siège-auto avec harnais.
- Langage : début du babillage (mamama, tataa...).

1 an

- Visite médicale importante.
- Vaccination : rougeole, oreillons, rubéole (R.O.R).



- Dents : sortie des 4 incisives latérales (2 supérieures et 2 inférieures) suivie vers 10 - 18 mois, des 4 prémolaires.
- Langage : entre 12 et 14 mois, l'enfant prononce ses premiers vrais mots.
- Marche : l'enfant fait ses premiers pas généralement entre 12 et 18 mois.

16 mois

- Vaccinations : 1^{er} rappel vaccinations DTCP, HIB et pneumocoque.

18 mois

- Dents : sortie des 4 premières molaires. Une petite brosse à dents peut lui être proposée.
- Propreté : à partir de cet âge, l'enfant apprend à être propre durant la journée.
- Langage : connaît environ 8 mots et répète le cri des animaux.

20 mois

- Le langage s'enrichit : il comprend bien plus de mots qu'il en utilise.

2 ans

- Visite médicale obligatoire.
- Dents : sortie des 4 canines.
- Langage : l'enfant associe 3 mots et se nomme par son prénom.

2 ans et demi

- Dents : sortie des 4 secondes prémolaires. Il a toutes ses dents (20).
- Vaccinations : 2^e dose de R.O.R.

PREMIERS PAS

3 ans

- Vaccinations contre le méningocoque C.
- Dents : la première consultation chez un chirurgien dentiste peut se faire. Les visites sont ensuite recommandées 2x/an.
- Scolarité : accueil en école maternelle (petite section).
- Autonomie : l'enfant se sert de la fourchette.
- Langage : l'enfant dit « je ». Ses phrases sont plus complètes avec des adjectifs et des verbes conjugués.

4 ans

- Bilan de santé en école maternelle assuré par le service de Protection maternelle et infantile du Conseil général.
- Scolarité : passage en moyenne section de l'école maternelle.



- Loisirs : l'enfant peut être inscrit en centre de loisirs.
- Autonomie : l'enfant commence à s'habiller seul.

5 ans

- Vaccinations : 2^e rappel diphtérie, tétanos, polio (entre 5 et 6 ans).
- Scolarité : passage en grande section de l'école maternelle.
- Autonomie : l'enfant apprend à nouer ses lacets.

5 ans et demi

- Dents : l'enfant sait se brosser les dents correctement.

6 ans

- Autonomie : l'enfant sait couper seul ses aliments.
- Scolarité : obligatoire à cet âge. Passage à l'école élémentaire.

Vaccinations obligatoires :
Contre la diphtérie, tétanos et poliomyélite.

Vaccinations recommandées :
Contre la tuberculose, coqueluche, haemophilus influenzae B, oreillons, rougeole, rubéole, hépatite B, pneumocoque et méningocoque C.